

RISQUE MACHINES ET CHUTES DE HAUTEUR

□ 2016 - 2020

Vous êtes :



Exploitant agricole, Employeur de main d'œuvre, salarié

et vous êtes confronté aux risques liés à l'utilisation des machines et aux chutes de hauteur (accès aux matériels fixes et mobiles)

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement :

- ⇒ sur des aménagements techniques,
- ⇒ sur la mise en place de réunions collectives de sensibilisation à ces risques,
- ⇒ sur des actions de formation,
- ⇒ sur des dossiers d'aides financières incitatives.



Inscrivez-vous et n'hésitez pas à contacter votre Conseiller en prévention MSA

LA MSA VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE CHUTES DE HAUTEUR

Répondez aux questions posées et cochez ci-dessous les bonnes réponses

Question 1 :

Dans votre activité professionnelle, montez-vous en hauteur -et même rarement- pour réaliser des travaux ?

OUI NON

Question 2 :

Lorsque vous effectuez des travaux en hauteur, comment y accédez-vous ?

- par des moyens et accès sécurisés (PEMP, échafaudage, PIR...)
- par des moyens non sécurisés (escabeau, échelle...)

Question 3 :

Avez-vous bénéficié d'une formation sur la prévention des risques de chutes de hauteur ?

OUI NON

OUI, je suis intéressé (e) pour participer/relayer les formations MSA sur les chutes de hauteur en agriculture. Je serai contacté(e) prochainement sur ce sujet par un conseiller en prévention MSA.

Nom du contact	
Entreprise	
Activité principale	
Département	
Adresse mail	
Téléphone	

☞ Retour service prévention MSA à l'adresse mail suivante : prp.grprec@dlg.msa.fr